



## **Le vote de la motion, c'est un appel au dialogue et à la concertation, pas une déclaration de guerre à la Communauté flamande**

**Intervention de Marcel Cheron en séance plénière du Parlement de la Communauté française en préalable au vote de la motion en conflit d'intérêts**

**9 novembre 2007**

Le vote du mardi 7 novembre en Commission de l'Intérieur de la Chambre exige une réponse ferme de la Communauté française. Cette réaction de fermeté est légitime au vu du contenu des textes adoptés. Mais c'est aussi la façon dont ces votes ont été obtenus qui pose problème.

### **Après le vote du 7 novembre, une réaction de fermeté**

L'adoption en commission de l'intérieur des propositions de loi modifiant les lois électorales entraîne la perte de droits électoraux importants pour de nombreux citoyens francophones. En effet, l'adoption de ces propositions de lois priverait les habitants francophones des communes de l'arrondissement administratif de Hal-Vilvorde de leur droit de voter pour des candidats qui se présentent à Bruxelles en vue de siéger au sein du groupe linguistique français de la Chambre. Ces habitants seraient aussi privés du droit de voter pour des candidats du collège électoral francophone pour l'élection du Sénat et du Parlement européen.

Cette perte de droits électoraux importants interviendrait de plus dans un contexte déjà précaire. La politique pratiquée par la Communauté flamande, notamment au travers des circulaires Peeters et Martens, nie aujourd'hui des droits reconnus de manière définitive par la loi et garantis par la Constitution.

Au-delà du contenu des textes adoptés, il y a la manière, tout aussi critiquable et inacceptable. Le vote des propositions de loi constitue un fait d'une gravité sans précédent dans notre histoire et doit s'analyser comme un acte qui porte atteinte de manière fondamentale à l'équilibre institutionnel

Le vote du 7 novembre a été obtenu par le recours indispensable aux voix d'un parti d'extrême-droite. Sans les voix du Vlaams Belang, les propositions de lois n'auraient pas été adoptées en commission. C'est une rupture évidente du cordon sanitaire. Il faut le rappeler, le cordon sanitaire c'est aussi cela : empêcher l'adoption d'une loi par l'addition des voix d'un parti extrémiste à celles des partis démocratiques. Ne pas accepter qu'une loi soit votée grâce à un soutien incontournable des partis non-démocratiques. Il est indispensable que cette éthique soit sauvegardée, dans nos parlements et en particulier au Parlement fédéral.

Enfin, les événements du 7 novembre exigent une réponse ferme parce qu'ils ont entraîné la rupture du consensus. Le pacte démocratique belge, qui consacre la concertation et le dialogue, a été rompu. Certains ont préféré le passage en force d'une Communauté contre une autre, ne reconnaissant ainsi que la seule loi du nombre.

Pour éviter que cette loi du nombre ne s'impose, nous disposons, depuis 1970, d'outils qui protègent les minorités et favorisent la concertation :

- La sonnette d'alarme instituée par l'Article 54 de la Constitution, qu'un groupe linguistique du Parlement fédéral peut actionner lorsqu'il estime que l'adoption d'un projet ou d'une proposition de loi porte gravement atteinte aux relations entre les Communautés.
- La prévention et le règlement des conflits d'intérêt, inscrits dans la loi du 9 août 1980 de réformes institutionnelles, et qui permettent à une assemblée législative d'interrompre la procédure parlementaire dans une autre assemblée lorsqu'elle estime qu'elle peut être gravement lésée par un projet ou une proposition.
- Le comité de concertation et les conférences interministérielles
- La parité du Gouvernement fédéral, garantie par l'article 99 de la Constitution

C'est un de ces outils prévus par la loi que nous activons aujourd'hui en réaction au vote du 7 novembre. Ni plus, ni moins. Et si nous activons cet outil, c'est parce que nous estimons que les intérêts de la Communauté française sont gravement lésés par ce vote.

## Une ouverture à la concertation et au dialogue

Le vote de cette motion, c'est le rappel, prévu par la loi, que nous vivons ensemble, entre communautés, dans ce pays. Il permettra de suspendre au parlement fédéral, aux fins de concertation, la procédure en cours.

C'est en cela que notre réaction de fermeté constitue aussi une réaction d'ouverture. Le vote de notre motion, ce n'est pas une déclaration de guerre. Mais bien une réponse normale, graduée et prévue par la loi. C'est une ouverture à la concertation et au dialogue, bien trop absents aujourd'hui.

Dans ce pays constitué de majorités et de minorités, la démocratie, ce n'est pas la loi des plus nombreux qui s'imposerait unilatéralement aux minorités. Mais bien le respect mutuel des minorités et des majorités.

Ce respect mutuel n'existe pas s'il n'y a pas de concertation, de dialogue, et de négociation. En tant qu'écologistes, nous y sommes attachés. Nous tentons chaque jour de le pratiquer au sein d'un groupe commun au Parlement fédéral. A côté des satisfactions qu'elle procure, et des avancés démocratiques qu'elle permet, cette ambition de dialogue au sein d'un groupe commun crée aussi des difficultés qu'il faut aplanir au mieux.

C'est dans ce contexte que je tiens à replacer l'abstention de la représentante du groupe commun des Verts en commission de l'intérieur. Cette abstention, ce n'est pas, pour Tinne Van der Straeten, un non à la scission. C'est un non à la façon dont cette question est gérée. C'est un non à une opposition de bloc à bloc entre Communautés. Privilégier le dialogue, éviter la confrontation, expliquer, nuancer, ce n'est pas une position facile à assumer au sein de sa propre Communauté. Ecolo se souvient aussi des réactions de certains francophones quand il s'est abstenu d'appuyer la même méthode prônée par certains francophones il y a quelques semaines à la Chambre.

## Stopper la machine infernale

Pourtant, cette volonté de dialogue et de concertation est la seule encore possible. Le traumatisme provoqué par le vote du 7 novembre chez les citoyens est réel. Il faut en tenir compte. Nous ne pouvons pas l'amplifier. Et nous ne pouvons pas jouer avec les émotions collectives et les traces qu'elles laisseront inmanquablement dans la population.

Nous ne connaissons pas aujourd'hui la réalité qui a mené à l'adoption des propositions de loi, il y a deux jours à la Chambre. Scénario machiavélique mûrement réfléchi et consciemment accepté par certains ? Ou abandon au fatalisme devant un engrenage impossible à freiner ? Peu importe. Si les intentions restent floues, le résultat lui est clair.

Il est temps aujourd'hui de stopper la machine infernale. D'éviter que ne se délitent encore plus les conditions du vivre ensemble entre communautés et gens de ce pays. Et de restaurer les conditions d'un dialogue et d'une concertation. C'est le sens qu'Ecolo donne à son vote en faveur de la motion.